



## SYNDICAT MIXTE OUVERT " Deux-Sèvres Numérique "

Comité syndical - Séance du vendredi 13 octobre 2023

DELIBERATION N°2023-20

### CONCEPTION, CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'HABITANT

**Vie de Réseau (VDR) - Avenant n°9 au MPGP portant sur le traitement des prises optiques à réaliser en Vie De Réseau et désignation de Vienne Numérique comme coordonnateur des procédures d'appel d'offres VDR**

Date de la convocation : 6 octobre 2023

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 22

Préfecture des Deux-Sèvres

23 OCT. 2023

**Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.1425-1, L.5721-1 et suivants ;**

**Vu le Code de la commande publique ;**

**Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;**

**Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;**

**Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marché publics et notamment les articles 14 et 15 ;**

**Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;**

**Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;**

**Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes du 19 avril 2017 désignant, Vienne Numérique coordonnateur pour le Marché public global de performances ;**

*Vu la délibération n° 2017-13 du 9 juin 2017 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres Numérique a décidé d'approuver la reprise, par le Syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres Numérique, des droits et obligations de la convention de Groupement de commandes signée par les Départements des Deux-Sèvres et de la Vienne le 15 décembre 2016, et autoriser M. le Président à signer l'avenant de transfert afférent ;*

*Vu les avenants n°1 ; 2 ; 3 ; 4 et 5 à la convention de groupement de commandes, respectivement signés le 21 septembre 2017 ; 5 mars 2019 ; 20 janvier 2020 ; 19 avril 2022 et 5 juin 2023 ;*

*Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres Numérique a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;*

*Vu la délibération du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique du 19 mai 2021 actant le transfert du Marché public global de performances (MPGP) d'Orange SA vers Orange Concessions ;*

*Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 13 octobre 2023 ;*

**Considérant la décision du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » de déployer sur le territoire départemental des Deux-Sèvres un réseau public fibre optique unique et de confier la construction et l'exploitation du réseau à Orange dans le cadre du Marché Public Global de Performances (MPGP), notifié à Orange SA le 20 juin 2018 ;**

**Considérant la nécessité de formaliser l'outil juridique (avenant au MPGP et lancement de nouvelles procédures d'appel d'offres) permettant d'assurer la complétude du déploiement en réalisant les travaux de Vie De Réseau non prévus dans le cadre du Marché public global de performance (MPGP) ;**

**Considérant la nécessité de désigner préalablement la Régie Vienne Numérique comme coordonnateur pour lesdites procédures d'appel d'offres (marché transitoire et appel d'offres multi-attributaires « Vie de Réseau » et par conséquent de conclure un avenant n°6 à la convention de groupement de commandes Vienne / Deux-Sèvres ;**

**LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique », après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

## **ARTICLE UNIQUE**

- D'approuver le principe de ces évolutions permettant de conduire les opérations de Vie de Réseau, non prévues initialement dans le cadre du MPGP et permettant d'assurer la complétude du département ;
- D'approuver les termes de l'avenant n°9 au Marché Public Global de Performances, tel que présenté en annexe 1, ayant pour objet de valider le Bordereau de Prix unitaires relatif aux opérations de Vie De Réseau engagées jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- D'autoriser M. le Président de Deux-Sèvres Numérique à signifier à Vienne Numérique, coordonnateur du Marché Public Global de Performances (MPGP), l'accord du Comité Syndical pour notifier l'avenant n°9 au MPGP à Orange Concessions ;

- d'approuver les termes de l'avenant n°6 à la convention de groupement de commandes signée entre le Syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres Numérique et la Régie Vienne Numérique, tel que présenté en annexe 2, pour désigner Vienne Numérique comme coordonnateur des deux procédures d'appel d'offres à engager (marché transitoire et marché multi-attributaires) pour conduire les opérations de Vie de Réseau après 2023 et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le Président,



René BAURUEL.



**Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 13 octobre 2023**  
**Feuille de présence**

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouët	FOUILLET Olivier	T	O		
Airvaudais et du val du Thouët	RICHARD Françoise	S			
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	N		Donne pouvoir à M Lagoguée
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	O		A le pouvoir de M BUREAU
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		A le pouvoir de Mme Nourisson Enond
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	N		Donne pouvoir à M Petraud
Bocage Bressuirais	POUSIN Claude	S			
Bocage Bressuirais	MARY François	S			
Bocage Bressuirais	ROUE Rodolphe	S			
Bocage Bressuirais	PIERRE Gérard	S			
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	O		
Haut Val de Sèvre	MACE Erwan	T			
Haut Val de Sèvre	JOLLIT Daniel	S			
Haut Val de Sèvre	BARATON Damien	S			
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	O		A le pouvoir de M Ragot
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T	O		
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N		Donne pouvoir à M Caclin
Mellois en Poitou	ROUXEL Patricia	S			
Mellois en Poitou	BINET Frédérique	S			
Mellois en Poitou	VALERY Nicolas	S			
Parthenay Gâtine	ALLARD Emmanuel	T	O		A le pouvoir de Mme Robin
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T			
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	N		Donne pouvoir à M Allard
Parthenay Gâtine	GUERINEAU Louis Marie	S			
Parthenay Gâtine	PASQUIER Thierry	S			
Parthenay Gâtine	PRIEUR Jean Michel	S			
Thouarsais	DESESVRES Pierre Emmanuel	T			
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O		A le pouvoir de M Moriceau
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	N		Donne pouvoir à M Brunet
Thouarsais	GUILLOT Christophe	S			
Thouarsais	AIGRON Lionel	S			
Thouarsais	GUINUT Hélène	S			
Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	O		A le pouvoir de M Dumoulin

Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	N		Donne pouvoir à M Attou
Val de Gâtine	BECHY Sandrine	S			
Val de Gâtine	SISSOKO Ousmane	S			
CAN – Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O		
CAN – Communauté agglomération du niortais	CANTEAU Alain	S			
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		A le pouvoir de Mme MISSIOUX
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	N		Donne pouvoir à R BAURUEL
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	O		
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	N		
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T			
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T	O		
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	O		
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T			
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T	N		
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T			
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T			
Conseil départemental 79	GERBAUD Estelle	S			
Conseil départemental 79	BRILLAUD Chantal	S			
Conseil départemental 79	GAILLARD Didier	S			
Conseil départemental 79	PAULIC Claire	S			
Conseil départemental 79	VACHON Séverine	S			
Conseil départemental 79	NIETO Rose Marie	S			
Conseil départemental 79	PONCELET Katia	S			
Conseil départemental 79	JUIN Guillaume	S			
Conseil départemental 79	RENOUX Jean-François	S			
Conseil départemental 79	CHAUVEAU Philippe	S			
Conseil départemental 79	MAHIET LUCAS Esther	S			
Conseil départemental 79	GELEE Maryline	S			



## SYNDICAT MIXTE OUVERT " Deux-Sèvres Numérique "

Comité syndical - Séance du vendredi 13 octobre 2023

DELIBERATION N°2023-20

### CONCEPTION, CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'HABITANT

**Vie de Réseau (VDR) - Avenant n°9 au MPGP portant sur le traitement des prises optiques à réaliser en Vie De Réseau et désignation de Vienne Numérique comme coordonnateur des procédures d'appel d'offres VDR**

Date de la convocation : 6 octobre 2023

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 22

Préfecture des Deux-Sèvres

23 OCT. 2023

**Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.1425-1, L.5721-1 et suivants ;**

**Vu le Code de la commande publique ;**

**Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;**

**Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;**

**Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marché publics et notamment les articles 14 et 15 ;**

**Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;**

**Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;**

**Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes du 19 avril 2017 désignant, Vienne Numérique coordonnateur pour le Marché public global de performances ;**

*Vu la délibération n° 2017-13 du 9 juin 2017 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres Numérique a décidé d'approver la reprise, par le Syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres Numérique, des droits et obligations de la convention de Groupement de commandes signée par les Départements des Deux-Sèvres et de la Vienne le 15 décembre 2016, et autoriser M. le Président à signer l'avenant de transfert afférent ;*

*Vu les avenants n°1 ; 2 ; 3 ; 4 et 5 à la convention de groupement de commandes, respectivement signés le 21 septembre 2017 ; 5 mars 2019 ; 20 janvier 2020 ; 19 avril 2022 et 5 juin 2023 ;*

*Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres Numérique a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;*

*Vu la délibération du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique du 19 mai 2021 actant le transfert du Marché public global de performances (MPGP) d'Orange SA vers Orange Concessions ;*

*Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 13 octobre 2023 ;*

**Considérant la décision du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » de déployer sur le territoire départemental des Deux-Sèvres un réseau public fibre optique unique et de confier la construction et l'exploitation du réseau à Orange dans le cadre du Marché Public Global de Performances (MPGP), notifié à Orange SA le 20 juin 2018 ;**

**Considérant la nécessité de formaliser l'outil juridique (avenant au MPGP et lancement de nouvelles procédures d'appel d'offres) permettant d'assurer la complétude du déploiement en réalisant les travaux de Vie De Réseau non prévus dans le cadre du Marché public global de performance (MPGP) ;**

**Considérant la nécessité de désigner préalablement la Régie Vienne Numérique comme coordonnateur pour lesdites procédures d'appel d'offres (marché transitoire et appel d'offres multi-attributaires « Vie de Réseau ») et par conséquent de conclure un avenant n°6 à la convention de groupement de commandes Vienne / Deux-Sèvres ;**

**LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique », après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

#### **ARTICLE UNIQUE**

- D'approver le principe de ces évolutions permettant de conduire les opérations de Vie de Réseau, non prévues initialement dans le cadre du MPGP et permettant d'assurer la complétude du département ;
- D'approver les termes de l'avenant n°9 au Marché Public Global de Performances, tel que présenté en annexe 1, ayant pour objet de valider le Bordereau de Prix unitaires relatif aux opérations de Vie De Réseau engagées jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- D'autoriser M. le Président de Deux-Sèvres Numérique à signifier à Vienne Numérique, coordonnateur du Marché Public Global de Performances (MPGP), l'accord du Comité Syndical pour notifier l'avenant n°9 au MPGP à Orange Concessions ;

- d'approuver les termes de l'avenant n°6 à la convention de groupement de commandes signée entre le Syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres Numérique et la Régie Vienne Numérique, tel que présenté en annexe 2, pour désigner Vienne Numérique comme coordonnateur des deux procédures d'appel d'offres à engager (marché transitoire et marché multi-attributaires) pour conduire les opérations de Vie de Réseau après 2023 et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le Président,

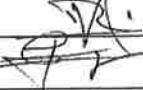
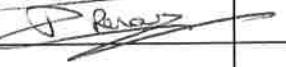
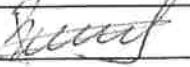


René BAURUEL.



**Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 13 octobre 2023**  
**Feuille de présence**

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	O		
Airvaudais et du val du Thouet	RICHARD Françoise	S			
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	N		Donne pouvoir à M Lagouée
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	O		A le pouvoir de M BUREAU
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		A le pouvoir de Mme Nourisson Enond
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	N		Donne pouvoir à M Petraud
Bocage Bressuirais	POUSIN Claude	S			
Bocage Bressuirais	MARY François	S			
Bocage Bressuirais	ROUE Rodolphe	S			
Bocage Bressuirais	PIERRE Gérard	S			
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	O		
Haut Val de Sèvre	MACE Erwan	T			
Haut Val de Sèvre	JOLLIT Daniel	S			
Haut Val de Sèvre	BARATON Damien	S			
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	O		A le pouvoir de M RAGOT
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T	O		
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N		Donne pouvoir à M Cecin
Mellois en Poitou	ROUXEL Patricia	S			
Mellois en Poitou	BINET Frédérique	S			
Mellois en Poitou	VALERY Nicolas	S			
Parthenay Gâtine	ALLARD Emmanuel	T	O		A le pouvoir de Mme Robin
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T			
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	N		Donne pouvoir à M Allard
Parthenay Gâtine	GUERINEAU Louis Marie	S			
Parthenay Gâtine	PASQUIER Thierry	S			
Parthenay Gâtine	PRIEUR Jean Michel	S			
Thouarsais	DESESVRES Pierre Emmanuel	T			
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O		A le pouvoir de M Moriceau
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	N		Donne pouvoir à M Brunet
Thouarsais	GUILLOT Christophe	S			
Thouarsais	AIGRON Lionel	S			
Thouarsais	GUINUT Hélène	S			
Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	O		A le pouvoir de M Dumoulin

Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	N		Donne pouvoir à M Attou
Val de Gâtine	BECHY Sandrine	S			
Val de Gâtine	SISSOKO Ousmane	S			
CAN – Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O		
CAN – Communauté agglomération du niortais	CANTEAU Alain	S			
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		A le pouvoir de Mme MISSIOUX
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	N		Donne pouvoir à R BAURUEL
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	O		
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	N		
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T			
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T	O		
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	O		
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T			
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T	N		
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T			
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T			
Conseil départemental 79	GERBAUD Estelle	S			
Conseil départemental 79	BRILLAUD Chantal	S			
Conseil départemental 79	GAILLARD Didier	S			
Conseil départemental 79	PAULIC Claire	S			
Conseil départemental 79	VACHON Séverine	S			
Conseil départemental 79	NIETO Rose Marie	S			
Conseil départemental 79	PONCELET Katia	S			
Conseil départemental 79	JUIN Guillaume	S			
Conseil départemental 79	RENOUX Jean-François	S			
Conseil départemental 79	CHAUVEAU Philippe	S			
Conseil départemental 79	MAHIET LUCAS Esther	S			
Conseil départemental 79	GELEE Maryline	S			



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES  
**MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCES EN TRAVAUX**

**EXE10**

**N° M18014**

**AVENANT N° 9**

**PRIX NOUVEAUX  
ET NOUVEAU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES POUR  
LA VIE DU RÉSEAU**

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur.**

GROUPEMENT DE COMMANDES :

VIENNE NUMERIQUE  
DEUX-SEVRES NUMERIQUE

CORDONNATEUR DU GROUPEMENT :

VIENNE NUMERIQUE

INTERLOCUTEUR :

VIENNE NUMERIQUE

Adresse physique et postale :

**VIENNE NUMERIQUE**

Représenté par Monsieur le Directeur de Vienne Numérique  
5 Avenue du Futuroscope  
Téléport 1  
Bâtiment @3 – RDC  
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

Interlocuteur : Le Directeur de Vienne Numérique, Fabien GUERIN  
Tél : 05.49.49.64.41  
Courriel : [fguerin@vienne-numerique.fr](mailto:fguerin@vienne-numerique.fr)

**B - Identification du titulaire du marché public.**

**ORANGE CONCESSIONS SAS** représenté par Monsieur Jean-Germain BRETON, Président,  
1-7 rue de Mazagran - 75010 Paris  
SIRET : 827 475 864 000 27

**C - Identification du maître d'œuvre.**

**EXE10 – Avenant n°9 –**  
Prix nouveaux –  
Nouveau BPU VDR

**MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCES EN  
TRAVAUX N° M18014**

Page : 1 / 10

Le MPGP étant un marché aux missions composites dont la conception est confiée au titulaire, soit Orange Concessions, ce dernier tient le rôle de maître d'œuvre. Les identifications des différents maîtres d'œuvre intervenants tout au long de l'exécution du marché sont indiquées dans l'annexe 1 du CCAP dûment complétée par l'entreprise.

#### D - Identification de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

##### O'MALLEY CONSULTING

Représenté par Monsieur Serge LECCIA, Gérant  
6 avenue Clément Ader  
BP 70103  
86961 FUTUROSCOPE CEDEX

Mandataire solidaire du groupement conjoint O'Malley Consulting – Ernst & Young Société d'Avocats

SIRET n° 442 969 200 00025  
Tél. 05 49 49 70 50  
Fax : 05 49 49 01 99  
Courriel : marches@omalleyconsulting.net

#### E - Objet du marché public.

##### ■ Objet du marché public :

**Conception, réalisation et exploitation des réseaux de communications électroniques d'initiative publique à très haut débit en fibre optique dans les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres - Marché public global de performances (MPGP) en procédure concurrentielle avec négociation.**

- Référence du marché public : M18014
- Date de notification du marché public : 20 juin 2018
- Durée d'exécution du marché public : fixée par le titulaire dans l'acte d'engagement
- Montant initial du marché public (tranche ferme + PSE retenues) selon annexe 3 à l'acte d'engagement : 100 502 064.50 € HT + montant initial tranche optionnelle n°3 affermie le 14/11/2019 (AR du 19/11/2019) : 15 869 711.47 € HT + montant initial tranche optionnelle n°2 affermie le 07/08/2020 (AR du 07/08/2020) : 14 970 000.00 € HT

#### F - Récapitulatif des modifications préalablement apportées au marché.

EXE10 – Avenant n°9 –  
Prix nouveaux –  
Nouveau BPU VDR

MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCES EN  
TRAVAUX N° M18014

Page : 2 / 10

Nature de l'acte modificatif	Numéro de l'acte modificatif	Date de notification de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif		% d'écart introduit par l'acte modificatif (en cumulé)
			HT	TTC	
L'émission, <u>par anticipation</u> , d'ordres de service relatifs à la phase réalisation (études d'exécution et travaux) du marché public, sans attendre la réalisation complète des études PRO d'un secteur.	Avenant n°1	21 juin 2019	0 €	0 €	0%
Modifications apportées à la facturation et au paiement de l'ordre de service (OS) n°2 et plus particulièrement pour ce qui concerne la mise en œuvre du Système d'information (SI).	Avenant n°2	08 octobre 2019	0 €	0 €	0%
Ajout de prix nouveaux définitifs au Bordereau des Prix Unitaires initial « BPU Travaux TF_PSE_TC1_TC3 »	Avenant n°3	13 novembre 2020	0 €	0 €	0%
Modification du périmètre géographique	Avenant n°4	10 juin 2021	2 520 717,63 €	3 024 861,16 €	+ 1,88%
Précisions et prix nouveaux pour les études de Conception et d'Exécution des sites prioritaires (Tranche affermée n°3) et prix nouveaux définitifs des Travaux	Avenant n°5	19 octobre 2021	0 €	0 €	0%
Transfert du marché d'Orange à Orange Concessions	Avenant n°6	06 juillet 2021	0 €	0 €	0 %
Actualisation du calendrier de réalisation de la Tranche Ferme, adaptation des modalités de réception des travaux de la Tranche Ferme, évolution du service d'éligibilité FTTE, ajout de prix nouveaux définitifs au BPU Travaux de la tranche Ferme et des Tranches Optionnelles 1 et 3	Avenant n°7	24 janvier 2022	0 €	0 €	0 %
Actualisation du planning de conception-réalisation de la Tranche Ferme et modifications subséquentes	Avenant n°8	19 juin 2023	0 €	0 €	0 %
<b>Nouveau montant du marché public</b>			<b>133 862 493,62 € HT 160 634 992,34 € TTC</b>		

## G - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Le présent avenant n°9 a pour objet d'ajouter, tel que précisé dans le tableau ci-dessous, des prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires initial « BPU Travaux TF\_PSE\_TC1\_TC3 » (rendant également définitifs les prix provisoires des ordres de service n° 170, 214, 272, 297, 332, 357 (hors prix 3.07) 332 Rectificatif, 402).

**Ils s'ajoutent au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) initial et prennent valeur contractuelle.**

En conséquence, le titulaire du marché, identifié ci-dessus, se référera à ces prix nouveaux pour ses prochains devis ou documents concernés.

Art.	Description de la prestation réalisée et/ou du matériel fourni	UNV	Prix U.H.T.
<b>ÉTUDES D'EXÉCUTION</b>			
<b>Catégorie 1.00</b>	<b>Réalisation des études d'exécution préalables aux travaux</b>		
1.01a	Constat d'huisser sur demande du maître d'ouvrage avec remise d'un rapport photo et écrit dans le cadre de l'installation d'appui aérien, pour le premier appui de la ZAPM	unité	49,85 €
1.01b	Plus value au prix 1.01a pour un poteau supplémentaire dans la même ZAPM	unité	60,00 €
<b>POINTS DE BRANCHEMENT OPTIQUES</b>			
<b>Catégorie 2.02</b>	Fourniture, pose et installation d'un boltier avec fixation, préparation du câble amont dans le boltier, épanouissement et rangement en cassettes, contrôle d'étalement indusse, toutes sujétions comprises, recette incluse	unité	85,43 €
2.02aq	Fourniture et pose d'un TDUX	unité	
<b>Catégorie 2.11</b>	Fourniture et pose à une profondeur minimale de 0,80 m en terrain naturel de fourreaux avec fil de détection comprenant l'évacuation des déblais excédentaires, l'enrobage avec du sable et le remblaiement avec les matériaux extraits, toutes sujétions confondues, recette incluse		
2.11c BIS	Fourniture et pose à une profondeur minimale de 1,00 m en terrain naturel de 3 fourreaux PEHD de diamètre 33/40 mm avec fil de détection comprenant l'évacuation des déblais excédentaires, l'enrobage avec du sable et le remblaiement avec les matériaux extraits, toutes sujétions confondues, recette incluse	m	57,70 €
2.11k BIS	En pose mécanisée en terrain naturel, enfoncement à 0,80 m minimum - 3 fourreaux PEHD de diamètre 33/40 mm	m	22,29 €
<b>Catégorie 2.15</b>	Fourniture et pose à une profondeur minimale de 0,35 m de 3 fourreaux PEHD de diamètre 26/32 mm en pose mécanisée avec fil de détection toutes sujétions confondues, recette incluse		
2.15a.b BIS	Plus value à l'article 2.15a.b, pour surprofondeur micro tranchée à 0,70m sur le département des DEUX-SEVRES	m	30,81 €
2.15a.c BIS	Plus value à l'article 2.15a.c, pour surprofondeur micro tranchée à 0,70m sur le département des DEUX-SEVRES	m	28,28 €
<b>Catégorie 2.16A</b>	<b>Fournitures seules</b>		
2.16A.1	Fourniture de fourreaux couleur Orange D60	m	3,25 €
2.16A.2	Fourniture d'une bobine "Plynex com" vert + 1000M	ens	704,01 €
<b>CHAMBRES ET PÉNÉTRATION EN CHAMBRES ORANGE</b>			
<b>Catégorie 2.24</b>	<b>Pénétration de câble optique en chambre Vienne Numérique ou Deux-Sèvres Numérique</b>		
2.24g	Réalisation d'une pénétration avec 3 PEHD ø 33/40 mm, dans chambre existante, réfection des masques, toutes sujétions comprises, recette incluse	ens/chambre	197,16 €
<b>APPUIS AÉRIENS</b>			
<b>Catégorie 2.38</b>	<b>Fourniture, pose et installation d'appui aérien toutes sujétions comprises, recette incluse</b>		
2.36g	Plus value au prix 2.36g pour la dépose d'un appui couplé, haubané ou moisé	ens/appui	75,00 €
2.36q	Poteau métal 10 m	ens	484,71 €
<b>Catégorie 2.38</b>	<b>Pose et installation d'appui aérien Orange, fourni par Orange, incluant la repose d'armement, toutes sujétions comprises, recette incluse</b>		
2.38i	Plus valeur aux prix 2.38a, 2.38b, 2.38c, pour la pose et l'installation d'un appui couplé, haubané ou moisé	ens/appui	75,00 €
<b>Catégorie 2.37</b>	<b>Reconstitution de chaussée et autres travaux de finitions</b>		
2.80 2.91	Résine gravillonnée sur support enrobé suivant granulométrie et coloris pour les travaux de Distribution de 79THO_00012, toutes sujétions comprises, recette incluse	m²	75,01 €
2.81 2.92	Plus valeur pour réfection en enrobé beige pour les travaux 79PIN_00004, toutes sujétions comprises, recette incluse	m	55,44 €
<b>AUTRES TRAVAUX DIVERS</b>			
2.49	Mise en place de signalisation spécifique à la demande de la DIROO pour les travaux de Transport du PM 79REE_00016 comprenant la mise en place d'un alternat par piquet K10 manœuvré manuellement par deux agents espacés de 500 m maximum conformément au schéma CF 23 du manuel de chef de chantier routes bidirectionnelles, toutes sujétions comprises	Forfait	14 113,98 €
2.55	Rabotage de chaussée sur une épaisseur de 3 cm avec une fraise de 600	m²	193,86 €
2.56	Dépose et pose de bordures béton	m	114,46 €
2.57	Fourniture et pose d'un filtre optique de stockage pour les tubes et immodules, 1 U, avec capot de protection amovible	unité	213,57 €
2.67	Mur de soutienement pour l'armoire PM 79CEZ_00002	Forfait/mur	667,68 €
2.68	Travaux spécifiques de talutage pour le PM 86CIV_00003, terrassement et évacuation comprises, toutes sujétions comprises, recette incluse	Forfait	270,48 €
2.64	Travaux spécifiques de terrassement manuel sur le pont de Vivonne, pour le PM 86VIV_00003	Forfait	1 006,85 €
2.78	Travaux de décroutage de chambre sous chaussée, avec évacuation des déchets, toutes sujétions comprises, recette incluse	ens/chambre	383,54 €
2.68	Réhausse d'un cadre de chambre, tout type de chambre, sous chaussée, avec finitions et réfection à l'identique(hors revêtement spécifique de type pavé ou dalle) y compris fourniture du cadre et des trappes si nécessaire (trappes non marquées RIP). Cet article comprend la découpe, l'évacuation des gravats, la mise à niveau du cadre et son scellement, jusqu'à 30 cm de réhausse, toutes sujétions comprises, recette incluse	ens/chambre	1 267,57 €
2.69	Réhausse d'un cadre de chambre, tout type de chambre, sous trottoir, avec finitions et réfection à l'identique(y compris fourniture du cadre et des trappes si nécessaire (trappes non marquées RIP). Cet article comprend la découpe, l'évacuation des gravats, la mise à niveau du cadre et son scellement, jusqu'à 30 cm de réhausse, toutes sujétions comprises, recette incluse	ens/chambre	976,81 €
2.70	Rehausse d'un cadre de chambre, tout type de chambre, sous terrain naturel, avec finitions et réfection à l'identique(y compris fourniture du cadre et des trappes si nécessaire (trappes non marquées RIP). Cet article comprend la découpe, l'évacuation des gravats, la mise à niveau du cadre et son scellement, jusqu'à 30 cm de réhausse, toutes sujétions comprises, recette incluse	ens/chambre	795,01 €
2.65	Signalétique sur les chantiers de Deux-Sèvres Numérique, à la demande la maîtrise d'ouvrage, incluant logos alimentés 40x80 cm et 60x22 cm, ondillantes, panneaux polypropylenes 10 mm x 1,80m x 0,90m et 10 mm x 3 m x 2 m, panneaux pour les travaux de Transport	Forfait	3751,90 €
2.66	Signalétique sur les chantiers de Vienne Numérique, à la demande la maîtrise d'ouvrage, incluant logos alimentés 40x80 cm et 60x22 cm, ondillantes, panneaux polypropylenes 10 mm x 1,80m x 0,90m et 10 mm x 3 m x 2 m	Forfait	30 500,00 €
2.71	Mur de soutienement commun pour les armoires PM 79THO_00011 et 79THO_00015	Forfait/mur	10 950,00 €
2.72	Mur de soutienement pour l'armoire PM 79PRA_00006	Forfait/mur	1 300,00 €
2.73	Plus value au prix 2.11w pour la fabrication spécifique des éléments demandés par le gestionnaire de voirie pour le Transport 79CSL_00007	Forfait	1 591,73 €
2.74	Fourniture et pose d'une clôture et d'un portillon pour le NRO de Montmorillon (86MON), toutes sujétions comprises, recette incluse	Forfait	4 325,00 €
2.75	Fourniture et pose d'un regard préfabriqué équipé de tampons résistant à 400 kN pour le PM 79LUC_00001, toutes sujétions comprises, recette incluse	Forfait	1 983,44 €
2.76	Mur de soutienement pour l'armoire PM 79PRA_00003, toutes sujétions comprises, recette incluse	Forfait	720,00 €
2.77	Mur de soutienement pour l'armoire PM 86MBU_00003, toutes sujétions comprises, recette incluse	Forfait	1 590,23 €

2.79	Forfait réparation de conduite pour transition aéro-souterraine inférieure à 4 mètres, toutes sujétions comprises, recette incluse	Forfait	1 338,64 €
2.80	toutes sujétions comprises, recette incluse	Forfait	751,25 €
2.81	gestionnaire de voirie pour 86SX5_90012, toutes sujétions comprises, recette incluse	Forfait	1 026,72 €
2.82	NRO de Cerizay : réengazonnement à la demande du gestionnaire de voirie, toutes sujétions comprises, recette incluse	Forfait	2 500,00 €
2.83	79REE_00080 : Repise de 3 branchements abonnés suite effacement de réseau, rue de Malabry	Forfait	1 285,19 €
2.84	79NUE_00007 : Effacement rue de la Vendée	Forfait	4 422,16 €
2.85	79ULN_00002 - Effacement rue Cardinal de Scoudis	Forfait	16 351,15 €
2.86	86NEU_00008 : Effacement rue Alphonse Plaull	Forfait	10 090,59 €
2.87	86NEU_00007 : Repise de câblage suite à déplacement de chambre OWF, rue de la Jeunesse	Forfait	875,60 €
2.88	79REE_00007 : Déplacement de câbles à la demande de Deux-Sèvres Habitat, rue Barrante à Bressuire	Forfait	3 915,94 €
2.93	86MON_00006 - Travaux rue Montebello à Montmorillon	Forfait	61 364,47 €
2.94	79BVR_00001 Distribution Indice 02 - Rabotage	Forfait	3 640,00 €
2.95	86CVY_00011 - Raccordement d'un immeuble de 6 logements - 14 rue du Port - Chauvigny	Forfait	1 733,36 €
2.96	86JYC_00003 - Raccordement maison individuelle 26bis rue Roche Chincé - Jaunay-Marigny	Forfait	6 794,91 €
2.97	86JYC_00006 - Crédation de GC D3 11 Bis rue de Poitiers - Jaunay-Marigny	Forfait	4 862,37 €
2.98	86JYC_99001 - Raccordement rue des Bouleaux - Dissay	Forfait	3 943,89 €
2.99	86MON_00008 - Dissimulation rue des Fusiliés d'Ingrande - Montmorillon	Forfait	6 952,95 €
3.00	86MON_00012 - Raccordement 9 rue des Mones - Montmorillon	Forfait	4 184,35 €
3.01	86NEU_00007 - Raccordement la Pointe aux Trembles Chardonneau 2 - Neuville-de-Poitou	Forfait	2 899,05 €
3.02	86VLE_00001 - Raccordement d'un lotissement rue de la Naurarie - Vouillé	Forfait	6 244,89 €
3.03	86VLE_00008 - Crédation d'un PB rue Raoul Mortier (Beauregard) - Vouillé	Forfait	5 978,27 €
3.04	79CEL_00004 - Raccordement maison individuelle 38 avenue de Niort - Celle-sur-Belle	Forfait	1 902,49 €
3.05	79CEZ_00007 - Raccordement maison individuelle 22 rue Jean Giraud - Cerizay	Forfait	7 125,73 €
3.06	79FOR_00002 - Raccordement maison individuelle lotissement le Clos du Soleil - Saint-Symphorien	Forfait	2 688,20 €
3.08	79REE_00004 - Raccordement maison individuelle allée des Fougeres - Bressuire	Forfait	1 482,90 €
3.09	79REE_00017 - Raccordement maison individuelle 38 Bd du Calvaire Terves - Bressuire	Forfait	2 821,96 €
3.10	79ULN_00005 - Raccordement maison individuelle 9 rue Saint-Martin - Mauléon	Forfait	2 630,28 €
3.11	79CRE_00009 - Raccordement lotissement Chemin de Misere - La Crèche	Forfait	5 839,44 €
3.12	79FOR_00004 - Raccordement 22 rue de la Mairie - Saint-Symphorien	Forfait	3 960,13 €
3.13	79CEZ_00007 - Extension du réseau pour la SCI EBP-C situé au 88 rue du Chat Botté 79140 Cerizay	Forfait	8 233,48 €
3.14	79CRE_00005 - Addiction voie publique - 25 chemin de la Chaume, lieu-dit Creuse 79260 LA CRECHE	Forfait	3 092,48 €
3.15	86SJ5_00005 - Travaux Distribution	Forfait	32 976,32 €
3.16	79BVR_00006 - Raccordement viabilisation Impasse du Cormier - Beauvoir-sur-Niort (dossier 253)	Forfait	3 839,83 €
3.17	79BVR_00009 - Raccordement maison individuelle 39 rue du Plantis - Beauvoir-sur-Niort (dossier 251)	Forfait	2 751,33 €
3.18	79CRE_00009 - Pose de PB 8 rue de Le Pérouse - La Crèche (dossier 270)	Forfait	3 197,11 €
3.19	79CRE_90009 - Raccordement lotissement Les Prés Nouveaux (dossier 252)	Forfait	2 470,53 €
3.20	79FOR_00005 - Raccordement maison individuelle rue de l'infirmerie - Fors (dossier 248 - NIO201767)	Forfait	3 831,65 €
3.21	79MEL_00002 - Raccordement d'un programme immobilier 4-6 allée des Jonguielles - Melle (dossier 275)	Forfait	3 980,12 €
3.22	79PRA_00006 - Viabilisation 40 rue de Niort - Prahecq (dossier 272 - NIO300120)	Forfait	3 539,49 €
3.23	79REE_00002 - Raccordement 64 Bd de Thouars - Bressuire (dossier 250 - NIO300020)	Forfait	2 087,02 €
3.24	79THO_00033 - Rénovation 23 Impasse de la Cité Roux - Thouars (dossier 235)	Forfait	2 997,83 €
3.25	79REE_00024 - Dévoiement d'un câble de transport DSN dans le réseau Orange à Terves Les Sicaudières (dossier 302 - NIO300315)	Forfait	27 532,85 €
3.26	79ULN_00001 - Effacement de réseau Place de la Croix Verte à Mauléon (dossier 398 - NIO201084)	Forfait	12 939,05 €
3.27	79CRE_00003 - Lotissement Le Clos des Roches Rue Joséphine Baker - La Crèche (dossier 14 - NIO202030)	Forfait	4 220,22 €
3.28	79CEL_00002 - Désaturation pour la ZAE La Boissière à Celle-sur-Belle (dossier 291 - NIO300364)	Forfait	3 465,39 €
3.29	79CRE_00005 - Pose de câble 6 FO Impasse Chêne Boisragon (dossier 182 - NIO202049)	Forfait	2 834,83 €
3.30	79PAV_00028 - Câble D2 pour 4 logements 32 rue du Faubourg Saint-Jacques à Parthenay (dossier 163 - NIO202081)	Forfait	1 909,13 €
3.31	79PRA_00006 - 30 rue du Château - Prahecq (dossier 290 - NIO201327)	Forfait	9 415,62 €
3.32	79REE_00005 - 13 Boulevard Albert 1er à Bressuire (dossier 7 - NIO300363)	Forfait	2 091,78 €
3.33	79REE_00007 - Raccordement d'un programme immobilier (10 EL) au 6 rue Paul Doumer à Bressuire (dossier 375 - NIO300935)	Forfait	1 428,89 €
3.34	79THO_00028 - Désaturation 17 Place de Boel à Thouars pour 3 EL (dossier 473 - NIO300822)	Forfait	1 209,39 €
3.35	79THO_00040 - Crédation d'un câble D2 pour 7 EL rue Alexandre Dumas à Thouars (dossier 490 - NIO300965)	Forfait	1 467,29 €
3.36	79FOR_00003 - Raccordement maison individuelle 27A rue de La Poste à Fors (dossier 475 - NIO300225)	Forfait	2 023,90 €
3.37	79BVR_00003 - Le Clos Vert à Granzay Gpt (dossier 8)	Forfait	3 039,17 €
3.38	79REE_00025 - Travaux pour futur lotissement "Les champs des routes" 12 rue de la Dubrie à Bressuire (dossier 95 - NIO202221)	Forfait	5 170,46 €
3.39	79FOR_00005 - Dissimulation rue de l'infirmerie - Fors (dossier 317 - NIO300134)	Forfait	6 366,15 €
3.40	79ULN_00001 - Dissimulation rue de Nantes à Mauléon (dossier 322 - NIO201308)	Forfait	9 891,92 €
3.41	79PRA_00006 - Addiction d'une maison individuelle 52 rue de Niort à Prahecq (dossier 175 - NIO201672)	Forfait	4 828,40 €
3.42	79FOR_00002 - Rue du Logis à Saint-Symphorien (dossier 497 - NIO300753)	Forfait	15 370,48 €
3.43	79NUE_00005 - Raccordement de 10 EL 1 Place Justices à Nueil-les-Aubiers (dossier 16 - NIO202173)	Forfait	2 641,47 €
3.44	79REE_00002 - Raccordement 70 Bd de Thouars - Bressuire (dossier 506 - NIO300758)	Forfait	3 185,98 €
3.45	86CVY_00010 - Travaux de recherche avec aiguillage pour test de conduite SIVEER	Forfait	21 833,68 €
3.46	86VLE_00002 - Dissimulation rue de la Boulangerie à Vouillé (NIO300511)	Forfait	3 284,27 €
3.47	86IV_0011 - Extension 1 rue de La Clé à Vivonne (NIO300282)	Forfait	1 524,81 €
3.48	86MON_00005 - Extension 14 rue Iris à Montmorillon (NIO300387)	Forfait	1 662,79 €
3.49	86NEU_00003 - Extension 4 rue Ringuel à Neuville-de-Poitou (NIO300412)	Forfait	2 917,89 €
3.50	86NEU_00002 - Extension 1 Braille ouaille à Yversay (NIO300227)	Forfait	7 588,45 €
3.51	86JYC_00011 - Crédation GC tiers rue de Monte a Boucha (NIO202231)	Forfait	1 768,48 €
3.52	86NEU_90002 - Aiguillage du SIVEER pour tester une conduite	Forfait	5 215,78 €

2) Le présent avenant n°9 a également pour objet d'ajouter un Bordereau des Prix Unitaires au marché, relatif à la vie de réseau pour les opérations déjà engagées.

Au-delà des prises à rendre éligibles à la fibre au titre de la Tranche Ferme et de la Tranche Optionnelle n°3, des prises nouvelles correspondant à de nouvelles constructions (création de lotissement, réaménagement d'immeubles existants...) sont à réaliser. Au titre de l'obligation de complétude inscrite dans la décision ARCEP n°2010-1312 du 14 décembre 2010 figurant en annexe du Programme Technique et Fonctionnel du marché, Vienne Numérique et Deux-Sèvres Numérique sont tenus, en leur qualité d'Opérateurs d'immeubles, de rendre ces prises nouvelles éligibles à la fibre.

En outre, des opérations coordonnées avec d'autres concessionnaires de réseaux tels que des enfouissements et dévoiements rendent nécessaires des prestations et travaux non prévus au marché.

Ces opérations dont certaines ont d'ores et déjà été engagées et d'autres validées par les maîtres d'ouvrage mais dont la réalisation n'est pas engagée, représentent une modification de faible montant au sens des dispositions de l'article R 2194-8 du Code de la commande publique. Une soixantaine d'opérations ont déjà été engagées et/ou réalisées pour un montant total inférieur à 300 000 € HT soit moins de 5 000 € HT par opération. Chaque opération fait actuellement l'objet d'un devis du Titulaire.

Les Parties ont convenu de réaliser ces opérations sur la base d'un nouveau Bordereau de Prix Unitaires suivant, pour les opérations à réaliser jusqu'au 31 décembre 2023.

Code article	LIBELLE	Unité	PV CL
<b>1 Prestations d'étude</b>			
<b>1.1 Etudes pour extension/densification de réseau</b>			
1.1.9	Forfait études (y compris GC à créer, hors articles catégorie 1.2) pour travaux < 1000€ HT	U	446,67
1.1.10	Forfait études (y compris GC à créer, hors articles catégorie 1.2) pour travaux entre 1 001€ HT et 10 000€ HT	U	446,67 + 15% montant des travaux
1.1.11	Forfait études (y compris GC à créer, hors articles catégorie 1.2) pour travaux entre 10 001€ HT et 20 000€ HT	U	2 113,33
1.1.12	Forfait études (y compris GC à créer, hors articles catégorie 1.2) pour travaux entre 20 001€ HT et 50 000€ HT	U	2 224,44
1.1.13	Forfait études (y compris GC à créer, hors articles catégorie 1.2) pour travaux entre 50 001€ HT et 100 000€ HT	U	4 335,56
1.1.14	Forfait études (y compris GC à créer, hors articles catégorie 1.2) pour travaux entre 100 001€ HT et 200 000€ HT	U	7 113,33
1.1.15	Forfait études (y compris GC à créer, hors articles catégorie 1.2) pour travaux entre 200 001€ HT et 500 000€ HT	U	11 557,78
1.1.16	Forfait études (y compris GC à créer, hors articles catégorie 1.2) pour travaux entre 500 001€ HT et 1 000 000€ HT	U	22 668,89
1.1.17	Forfait études (y compris GC à créer, hors articles catégorie 1.2) pour travaux entre 1 000 001€ HT	U	33 780,00
<b>1.2 Etudes pour travaux d'effacement/dissimulation de réseau</b>			
1.2.4	Etude Câblage FTTH de 1 à 5 branchements clients à dissimuler	U	891,80
1.2.5	Etude Câblage FTTH par tranche individuelle de 5, au-delà des 5 premiers branchements clients à dissimuler	U	83,88
1.2.6	Etude Génie Civil de dissimulation de réseau pour 20 branchements	U	1 094,89
1.2.7	Plus-value pour étude GC >20 branche par tranche de 5 branchements	U	64,02
1.2.8	Validation exigée GC réalisée par la personne publique	U	175,93
1.2.9	Réalisation d'une enquête GC	U	441,49
1.2.10	Reçue du GC avec certificat de conformité	U	306,83
1.2.11	Reçue câblage avec certificat de conformité	U	306,83
1.2.12	Réalisation des livrables de l'offre GCBLO pour opération de dissimulation	U	76,22
<b>1.3 Etudes pour travaux de création de génie civil</b>			
1.3.10	Géoréférencement jusqu'à 20m (inclus dans 1.3.1 et 1.3.2)	U	491,94
1.3.11	Plus-Value pour géo >20 (inclus dans 1.3.1 et 1.3.2)	m	1,50
1.3.12	Plus-Value pour la détection d'errance	U	862,73
1.3.13	Opération multi chantiers de géoréférencement petites longueurs <=50ml (touille fermée)	m	37,10
1.3.14	Opération multi chantiers de géoréférencement grandes longueurs >50ml (touille fermée)	m	28,85
1.4 Autre			
1.4.2	CRCI - Qualification du projet, activation des ressources, rdv Collectivités	JA	778,41
<b>2 Prestations de pose / dépôse de câble à fibres optiques</b>			
<b>2.1 Pose câble FO</b>			
2.1.10	POSE CÂBLE FO AERIEN FOUILLE OUVERTE CONDUITE	m	2,32
2.1.11	POSE CÂBLE FO INFRA FACADE IMM SUPPORT EXIST TREMIE GAI FRÉE PLANCHER CANIVO	m	4,24
<b>2.2 Dépose câble FO</b>			
2.2.7	DÉPOSE CÂBLE FO EN CONDUITE AERIEN CANALISATION	m	1,26
2.2.8	DÉPOSE CÂBLE FO AUTRES IMPLANT	m	3,18
<b>2.3 Prestations supplémentaires sur câbles à fibres optiques</b>			
2.3.5	Mesure reflectométrique sur bouquet	U	186,17
2.3.6	Plus-value mesures par fibres supplémentaires	U	9,47
<b>3 Preparation des câbles, raccordements FO, pose de BPE/PBO</b>			
<b>3.1 Pose de protection d'éplisse optique sur câble en ligne + préparation, épaulement</b>			
3.1.8	PREPALEPAN ET RACC CAB FO EN LIGNE <=24FO	BPE	392,66
3.1.9	PREPALEPAN RACC CAB FO EN LIGNE 25A27FO	BPE	658,28
3.1.10	PREPALEPAN RACC CAB FO EN LIGNE 73A144FO	BPE	1 135,85
3.1.11	PREPALEPAN RACC CAB FO EN LIGNE 145A288FO	BPE	1 755,42
3.1.12	PREPALEPAN RACC CAB FO EN LIGNE 289A432FO	BPE	2 101,87
3.1.13	PREPALEPAN RACC CAB FO EN LIGNE 433A576FO	BPE	2 448,33
3.1.14	PREPALEPAN RACC CAB FO EN LIGNE > 576 FO	BPE	2 771,69
<b>3.2 Pose de protection d'éplisse optique en bout de câble + préparation, épaulement et rangement en cassette du câble</b>			
3.2.8	PREPALEPAN SANS RACC EN BOUT FO <=24FO	BPE	254,08
3.2.9	PREPALEPAN SANS RACC EN BOUT FO 25A27FO	BPE	438,86
3.2.10	PREPALEPAN SANS RACC EN BOUT FO 73A144FO	BPE	923,90
3.2.11	PREPALEPAN SANS RAC EN BOUT FO 145A288FO	BPE	1 131,77
3.2.12	PREPALEPAN SANS RAC EN BOUT FO 289A432FO	BPE	1 339,65
3.2.13	PREPALEPAN SANS RAC EN BOUT FO 433A576FO	BPE	1 593,72
3.2.14	PREPALEPAN SANS RAC EN BOUT FO 577A70FO	BPE	1 778,50
<b>3.3 Préparation et réalisation de piquage sur câble en ligne (BPE existante)</b>			
3.3.4	PREPA PIQUAGE CABLE FO TUBE NON DIVISE	Câble	485,97
3.3.5	PIQUAGE CABLE MICRO MODULE	Câble	277,16
3.3.6	PV ASP PIQU PROX MISE EN DERIVATION	U	25,41
<b>3.4 Pose PBO ou PPE (préparation câble inclusa, quel que soit le type)</b>			
3.4.9	POSE PT BRICHT OPTIQUE BORNE	Bôte	161,67
3.4.10	POSE PT BRICHT OPTIQUE IMMEUBLE	Bôte	189,40
3.4.11	POSE PT BRICHT OPTIQUE PGT POTEL FAC MUR	Bôte	205,58
3.4.12	POSE PRO PAR PIQUAGE EN IMM (CABLE A STRUC. NON PIQUABLE)	Bôte	207,87
3.4.13	POSE PRO PAR PIQUAGE EN IMM (CABLE A STRUC. PIQUABLE)	Bôte	103,95
3.4.14	POSE PRO PAR PIQUAGE EN FACADE SUR CABLE STRUCTURE PIQUABLE	Bôte	155,84
3.4.15	DÉPOSE PBO	Bôte	34,66
<b>3.5 Epissage pour raccordement du câble</b>			
3.5.8	RAC PAR FIBRE CAB MICRO MODUL <=72FO	Splice	11,54
3.5.9	RAC PAR FIBRE CAB MICRO MODUL 73 A 432 F	Splice	9,25
3.5.10	RAC PAR FIBRE CAB MICRO MODUL >432 FO	Splice	8,08
3.5.11	RACCORD PAR FIBRE <=24FO AUTRES EN LIGNE	Splice	20,79
3.5.12	RACCORD PAR FB 25A/27FO AUTRES EN LIGNE	Splice	20,79
3.5.13	RACCORD/FIBRE 73A144FO AUTRES EN LIGNE	Splice	20,79
3.5.14	RACCORD PAR FIBRE >144FO AUTRES EN LIGNE	Splice	20,79
<b>3.6 Réintervention sur boîte protection épissure et/ou PBO</b>			
3.6.3	Réintervention sur boîte protection épissure et/ou PBO	U	185,42
<b>3.7 Mesures &amp; raccordement de câble FO.</b>			
3.7.9	MESURE PAR REFLECTOMETRIE SUR TETE /FO	U	440,47
3.7.10	PA 48403 PAR FIBRE SUPPL.	U	11,79
3.7.11	MESURE REFLECTO SUR TDC 1ER FO <=24 FO	U	46,20
3.7.12	MESURE REFLECTO SUR TDC 1ER FO >=72 FO	U	184,78
3.7.13	PV A 48450 ET 48451 PAR FO SUPPLEMENT	U	3,47
3.7.14	POSE D'UN CORDON OPTIQUE	U	5,54
3.7.15	DÉPOSE D'UN CORDON OPTIQUE	U	3,82
3.7.16	MONTAGE CONNECT OPT SUR SITE	U	11,54
3.7.17	Mesure de puissance optique par fibre	U	8,08
3.7.18	Montage du dossier de racette au PMZ	U	69,29
3.7.19	MESURE REFLECT AU PMZ 2 FO	U	11,54

<b>3.8 Autres travaux</b>			
3.8.15	DÉPOSE PROTÉC EPISSEUR POUR CABLE A FO (HORS PB/PRE)	U	127,04
3.8.16	PREP ET ECLAT CABLE FO TYPE MM	U	69,29
3.8.17	POSE OU REMPLI PLAQUE SANS PERCEMENT	U	6,36
3.8.18	PV PAR CABL OPT SUPPL	U	46,20
3.8.19	MESURE REFLECT PM/PB PMZ/PB <=6FO	U	23,09
3.8.20	MESURE REFLECT PM/B PMZ/PB >6FO & <=12F	U	34,66
3.8.21	POSE ETIQUETTES IMM DÉJA CABLE	U	29,36
3.8.22	POSE BOITE PROTEC EPISSEUR FO CONFIG 1	U	292,18
3.8.23	POSE BOITE PROTEC EPISSEUR FO CONFIG 2	U	330,30
3.8.24	POSE BOITE PROTEC EPISSEUR FO CONFIG 3	U	368,40
3.8.25	POSE BOITE PROTEC EPISSEUR FO CONFIG 4	U	520,84
3.8.26	POSE BOITE PROTEC EPISSEUR FO CONFIG 5	U	749,51
3.8.27	REEMPLACEMENT RACCORD (MONTAGE,DEMONTAGE)	U	11,54
3.8.28	PREPA CABLE AU PB EN MAINTENANCE	U	92,38
3.8.29	Plus valeur de raccordement vers n tubes de sortie	U	11,54
3.8.30	Installation d'un filtre optique dans une baie (ou d'une tête sur une ferme)	U	34,66
3.8.31	Posé, préparation et rangement d'un ensemble "Digital-Raccord"	U	3,47
3.8.32	Repérage d'un pigtal	U	3,47
3.8.33	Heures contrôlées	H	94,63
3.8.34	Plus valeur pour intervention en jours ou heures non ouvrables	H	70,64
3.8.35	Manutention et transport de matériel jusqu'à 1 tonne	U	86,80
3.8.36	Plus valeur pour manutention au-delà d'une tonne par tonne indivisible	Tonne	26,29
3.8.37	Plus valeur pour manutention pour tonne supplémentaire	U	86,80
3.8.38	Plus valeur pour manutention pour km supplémentaire	KM	4,57
3.8.39	Relevé de chambre en zone 1 prof <=1,20m	U	249,98
3.8.40	Relevé de chambre en zone 1 prof > 1,20m	U	511,20
3.8.41	Relevé partiel de chambre zone 1 prof <=1,20m	U	215,89
3.8.42	Relevé partiel de chambre zone 1 prof > 1,20m	U	409,06
3.8.43	Relevé de chambre en zone 2 prof <=1,20m	U	215,89
3.8.44	Relevé de chambre en zone 2 prof > 1,20m	U	460,25
3.8.45	Relevé partiel de chambre zone 2 prof <=1,20m	U	184,08
3.8.46	Relevé partiel de chambre zone 2 prof > 1,20m	U	327,25
<b>4 Travaux d'effacement D3</b>			
4.3	MUTATION FIBRE SUR BRANCHEMENT EXISTANT	Fibre	128,03
4.4	MUTATION FIBRE AVEC POSE DE CABLE BRANCH	Fibre	233,99
5.1	Réenflement de base filaire (PON/4G/3G) pour les études dissémination	U	
6.2	Réenflement de base filaire (PON/4G/3G) pour les études dissémination (+ RRDCH pour L-DIGITAL et RRDCH pour n DIGITAL)	U	
<b>7 Prestation de création de Génie Civil</b>			
<b>7.1 Pose de chambre</b>			
7.1.16	Pose d'une chambre type LOT Composite	U	136,81
7.1.17	Plus-value pour pose LOT sur canalisation existante	U	213,69
7.1.18	Pose d'une chambre type L1C Béton	U	435,95
7.1.19	Pose d'une chambre type L1C Béton, coulée sur place	U	2994,98
7.1.20	Pose d'une chambre type L1T Composite	U	290,55
7.1.21	Plus-value pour pose L1T sur canalisation existante	U	367,55
7.1.22	Pose d'une chambre type L2C Béton	U	666,69
7.1.23	Pose d'une chambre type L2C Béton, coulée sur place	U	5289,05
7.1.24	Pose d'une chambre type L2T Composite	U	458,67
7.1.25	Plus-value pour pose L2T sur canalisation existante	U	401,69
7.1.26	Pose d'une chambre type L3C Béton	U	843,31
7.1.27	Pose d'une chambre type L3C Béton, coulée sur place	U	6504,26
7.1.28	Pose d'une chambre type L3T Composite	U	589,71
7.1.29	Plus-Value pour pose L3T sur canalisation existante	U	546,97
7.1.30	Perçage d'une chambre	m²	767,88
<b>7.2 Pose de poteau</b>			
7.2.5	Remplacement	U	768,08
7.2.6	Posé d'appui (si couplé 2 PPOTC)	U	651,70
7.2.7	Création d'arête aérienne (à partir de 6 poteaux contigus)	U	284,67
7.2.8	Dépose d'appui	U	98,08
7.2.9	Recalage/Renforcement d'appui	U	394,71
<b>7.3 Crédit de GC (au forfait si L &gt; 10m)</b>			
7.3.3	Forfait adhucation trottoir ≤ 5m (tout compris : tranchée + pose tubes + réfection). L'article peut être utilisé 2 fois maximum pour aller jusqu'à 10m.	U	1082,29
7.3.4	Forfait adhucation chaussée ≤ 5m (tout compris : tranchée + pose tubes + réfection). L'article peut être utilisé 2 fois maximum pour aller jusqu'à 10m.	U	1532,77
<b>7.4 Crédit de GC (au réel si L &gt; 10ml)</b>			
7.4.9	Travaux sur chaussée de largeur 20cm qui importe le revêtement	m	72,65
7.4.10	Travaux sur trottoir de largeur 20cm qui importe le revêtement	m	67,46
7.4.11	Travaux en pleine terre de largeur 20cm remblai terre extraite	m	34,02
7.4.12	Travaux sur chaussée de largeur 30cm qui importe le revêtement	m	157,88
7.4.13	Travaux sur trottoir de largeur 30cm qui importe le revêtement	m	124,92
7.4.14	Travaux en pleine terre de largeur 30cm remblai terre extraite	m	57,05
7.4.15	Revêtement définitif au-delà de la foulée normalisée	m²	131,57
7.4.16	Plus-Value pour revêtement spécifique (en plus de REDEF)	m²	78,94
7.4.17	Mise en œuvre méthode cloue	m³	421,02
<b>7.5 Pose de fourreau</b>			
7.5.2	Pose de fourreau	m	4,23
<b>8 MATERIEL</b>			
<b>8.1 Câble à fibre optique et boîtier d'épissurage</b>			
8.1.17	CAB FO 8FO TYPE MOD6	m	0,57
8.1.18	CAB FO 12FO TYPE MOD6	m	0,76
8.1.19	CAB FO 24FO TYPE MOD6	m	1,12
8.1.20	CAB FO 36FO TYPE MOD6	m	1,50
8.1.21	CAB FO 48FO TYPE MOD6	m	1,92
8.1.22	CAB FO 72FO TYPE MOD6	m	2,34
8.1.23	CAB FO 144FO TYPE MOD6	m	4,06
8.1.24	CAB FO 288FO TYPE MOD12	m	5,95
8.1.25	CAB FO 432FO TYPE MOD12	m	9,61
8.1.26	CAB FO 576FO TYPE MOD12	m	13,11
8.1.27	CAB FO 720FO TYPE MOD12	m	15,62
8.1.28	PBO SOUTERRAIN	Boîtier	87,65
8.1.29	PBO AERIEN	Boîtier	110,00
8.1.30	BOITIER DE PROTECTION D'EPISSURAGE <= 72FO	BPE	116,32
8.1.31	BOITIER DE PROTECTION D'EPISSURAGE <= 144FO	BPE	196,86
8.1.32	BOITIER DE PROTECTION D'EPISSURAGE <= 288FO	BPE	380,19
8.1.33	BOITIER DE PROTECTION D'EPISSURAGE <= 72FO	BPE	452,74

<b>8.2</b>	<b>Chambre et poteau pour prestations de GC</b>			
8.2.29	CHAMBRE L01 COMPOSITE	U	182,59	
8.2.30	CHAMBRE L1C BETON	U	611,19	
8.2.31	CHAMBRE L1T COMPOSITE avec fond	U	381,12	
8.2.32	CHAMBRE L1T COMPOSITE sans fond	U	368,06	
8.2.33	CHAMBRE L1T COMPOSITE Cadre surmoulé avec fond	U	385,90	
8.2.34	CHAMBRE L1T COMPOSITE Cadre surmoulé sans fond	U	370,26	
8.2.35	CHAMBRE L2C BETON	U	921,19	
8.2.36	CHAMBRE L2T COMPOSITE avec fond	U	621,50	
8.2.37	CHAMBRE L2T COMPOSITE sans fond	U	608,71	
8.2.38	CHAMBRE L2T COMPOSITE Cadre surmoulé avec fond	U	607,66	
8.2.39	CHAMBRE L2T COMPOSITE Cadre surmoulé sans fond	U	594,60	
8.2.40	CHAMBRE L3C BETON	U	1 396,19	
8.2.41	CHAMBRE L3T COMPOSITE avec fond	U	838,85	
8.2.42	CHAMBRE L3T COMPOSITE sans fond	U	821,14	
8.2.43	POTEAU METAL 2G LIGNE 7M	U	233,31	
8.2.44	POTEAU METAL 2G LIGNE 7M DOM	U	213,48	
8.2.45	POTEAU METAL 2G LIGNE 8M	U	279,07	
8.2.46	POTEAU METAL 2G LIGNE 8M DOM	U	248,51	
8.2.47	POTEAU METAL 2G LIGNE 7M CORSE	U	233,85	
8.2.48	POTEAU METAL 2G LIGNE 8M CORSE	U	243,66	
8.2.49	POTEAU METAL RENFORCE R1 400DAN 7M	U	331,42	
8.2.50	POTEAU DOM METAL RENFORCE R1 400DAN 7M	U	782,59	
8.2.51	POTEAU CORSE METAL RENFORCE R1 400DAN 7M	U	277,28	
8.2.52	POTEAU METAL RENFORCE R1 400DAN 8M	U	381,59	
8.2.53	POTEAU DOM METAL RENFORCE R1 400DAN 8M	U	340,49	
8.2.54	POTEAU CORSE METAL RENFORCE R1 400DAN 8M	U	287,04	
8.2.55	ENTRETOISE POTEAUX COUPLE MÉTAL	U	13,99	
8.2.56	POTEAU COMPOSITE R0 7M	U	129,22	
8.2.57	POTEAU COMPOSITE R0 8M	U	366,94	
8.2.58	POTEAU COMPOSITE R1 RENFORCE 7M	U	339,01	
8.2.59	POTEAU COMPOSITE R1 RENFORCE 8M	U	388,43	
8.2.60	POTEAU COMPOSITE R1 7M DOM	U	118,37	
8.2.61	POTEAU COMPOSITE R1 8M DOM	U	176,65	
8.2.62	POTEAU COMPOSITE R1 7M CORSE	U	275,34	
8.2.63	POTEAU COMPOSITE R1 8M CORSE	U	315,38	
8.2.64	CORTURATEUR POTEAU 137MM METAL	U	1,50	
8.2.65	FOURRÉAU PVC (DIAMÈTRE 045)	m	2,27	
<b>9</b>	<b>Opération de désaturation Réseau</b>			
<b>9.1</b>	<b>Opération de désaturation sur PB/PRE</b>			
9.1.1	Forfait Désaturation PB/PRE (post ou changement de capacité)	PBO	750,53	
9.1.2	Rémise en conformité de la route Optique PA-P3 sans l'usage de câble	PBO	750,53	
9.1.3	Forfait désaturation PB + PA	PBO	2 199,70	
<b>9.2</b>	<b>Opération de désaturation sur PA</b>			
9.2.1	Forfait désaturation PA	PA	1 967,41	
9.2.2	Ajout de modules PM sur PA existant	PA	260,48	
9.2.3	Posé de tête au PM	U	32,01	
9.2.4	RACCO PM EXTERNE DE 4 À 12 EL	U	842,66	
9.2.5	RACCO PM EXTERNE DE 13 A 24 EL	U	1 152,87	
9.2.6	RACCO PM EXTERNE DE 25 A 48 EL	U	1 650,59	
9.2.7	RACCO PM EXTERNE DE 49 A 72 EL	U	2 317,30	
9.2.8	RACCO PM EXTERNE DE 73 A 96 EL	U	2 548,80	
9.2.9	RACCO PM EXTERNE DE 97 A 120 EL	U	3 099,77	
9.2.10	RACCO PM EXTERNE DE 97 À 144 EL	U	3 650,73	

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

NON       OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 000 000 €
- Montant TTC : 1 200 000 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 0,74%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 134 862 493,62 €
- Montant TTC : 161 834 992,34 €

**H - Signature du titulaire du marché public.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**I - Signature du pouvoir adjudicateur (coordonnateur).**

A : Chasseneuil du Poitou, le

Le Directeur de Vienne Numérique

**Fabien GUERIN**

## I - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ..... , le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public.)

## **AVENANT N°6**

à la Convention constitutive d'un groupement de commandes réalisée en vue de la passation et l'exécution de marchés publics relatifs à la création et l'exploitation de réseaux Très Haut Débit en fibre optique à l'abonné.

---

**ENTRE :**

La Régie VIENNE NUMERIQUE, dont le siège est Bâtiment Arobase 3, Téléport 1, Avenue du Futuroscope, 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU, représentée par son Directeur, dûment habilité,

Ci-après dénommée **VIENNE NUMERIQUE** d'une part,

**ET :**

Le Syndicat Mixte Ouvert DEUX-SEVRES NUMERIQUE, dont le siège est Maison du Département - Mail Lucie Aubrac - CS 58880 - 79028 NIORT Cedex, représenté par le Président du Comité syndical, dûment habilité,

Ci-après dénommé **DEUX-SEVRES NUMERIQUE** d'autre part,

dénommés conjointement « Les Membres »

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la Convention constitutive d'un groupement de commandes réalisée en vue de la passation et l'exécution de marchés publics relatifs à la création et l'exploitation de réseaux Très Haut Débit en fibre optique à l'abonné, entre VIENNE NUMERIQUE et DEUX-SEVRES NUMERIQUE signée le 20 avril 2017, autorisée par délibérations du Conseil d'Administration de Vienne Numérique en date du 13 mars 2017 et du Comité syndical de DEUX-SEVRES NUMERIQUE en date du 31 mars 2017, ci-après dénommée « la Convention »,

**VU** l'avenant n°1 à la Convention désignant DEUX-SEVRES NUMERIQUE comme coordonnateur pour trois procédures d'appel d'offres, autorisé par délibérations du Conseil d'Administration de Vienne Numérique en date du 4 septembre 2017 et du Comité syndical de DEUX-SEVRES NUMERIQUE en date du 4 septembre 2017,

**VU** l'avenant n°2 à la Convention précisant les rôles respectifs des Membres, autorisé par délibérations du Conseil d'Administration de Vienne Numérique en date du 3 décembre 2018 et du Comité syndical de DEUX-SEVRES NUMERIQUE en date du 28 septembre 2018,

**VU** l'avenant n°3 à la Convention précisant les modalités d'établissement des bons de commande et de facturation dans le cadre du marché AMO2 « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi et le contrôle du MPGP », pour lequel Deux-Sèvres Numérique est le coordonnateur, autorisé par délibérations du Conseil d'Administration de VIENNE NUMÉRIQUE en date du 16 décembre 2019 et du Comité syndical de DEUX-SEVRES NUMÉRIQUE en date du 13 décembre 2019,

**VU** l'avenant n°4 à la Convention précisant les modalités de contribution de VIENNE NUMÉRIQUE pour le compte de DEUX-SEVRES NUMÉRIQUE dans l'analyse de certains fichiers produits dans le cadre du MPGP, autorisé par délibérations du Conseil d'Administration de Vienne Numérique en date du 8 décembre 2022 et du Comité syndical de DEUX-SEVRES NUMÉRIQUE en date du 25 mars 2022,

**VU** l'avenant n°5 à la Convention désignant Deux-Sèvres Numérique comme coordonnateur de la procédure d'appel d'offres d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO3) pour le suivi et le contrôle du MPGP et autorisant son Président à lancer et signer la procédure d'appel d'offres, autorisé par délibérations du Conseil d'Administration de Vienne Numérique en date du 24 avril 2023 et du Comité syndical de DEUX-SEVRES NUMÉRIQUE en date du 17 mars 2023,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration de VIENNE NUMÉRIQUE du .....2023 autorisant la signature du présent avenant n°6,

**VU** la délibération du Comité syndical de DEUX-SEVRES NUMÉRIQUE du 13 octobre 2023 autorisant la signature du présent avenant n°6,

## **IL EST CONVENU ENTRE LES MEMBRES CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DU PRÉSENT AVENANT**

L'article 2 de la Convention de groupement de commandes prévoit que les Membres recherchent au maximum les pistes de mutualisation des achats, contribuant, directement ou indirectement, à la réalisation et à l'exploitation de réseaux Très haut débit en fibre optique à l'abonné sur le territoire.

Par ailleurs, la Convention prévoit dans son article 4.3 que :

- un coordonnateur est désigné par les Membres du groupement pour la passation et/ou l'exécution de chaque marché public conclu dans le cadre de ladite Convention de groupement,

Les membres du groupement ont identifié de nouvelles prestations associées aux missions objet du groupement.

### **ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.3- DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR**

L'article 4.3 de la Convention est dorénavant rédigé comme suit :

« Pour la passation et/ou l'exécution de chaque marché public conclu dans le cadre de la présente Convention de groupement, un coordonnateur est désigné par les Membres du groupement par décisions concordantes adoptées par chaque membre dans le respect de leurs statuts respectifs.

A ce titre, les Membres conviennent que VIENNE NUMERIQUE est désigné coordonnateur pour le MPGP visé à l'article 2.1 de la présente Convention.

De plus, les Membres conviennent que DEUX-SEVRES NUMERIQUE est désigné coordonnateur pour les procédures d'appel d'offres suivantes, visant à sélectionner :

- l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi et le contrôle du MPGP (dit « AMO2 ») pour la première phase du MPGP, relative à la construction du réseau,
- le Coordonnateur Sécurité Prévention santé dans le cadre de la réalisation des travaux du MPGP,
- l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi et le contrôle du MPGP (dit « AMO3 ») pour la seconde phase dudit MPGP, relative à l'exploitation/maintenance du réseau construit en première phase et aux opérations de vie du réseau ».

D'autre part, au-delà des prises optiques prévues dans le cadre du MPGP (tranche ferme et tranche conditionnelle TC3) et au titre de l'obligation de complétude de l'ARCEP, Vienne Numérique et Deux-Sèvres Numérique, en leur qualité d'Opérateurs d'Infrastructures, sont confrontés à de nouvelles obligations, regroupées sous la dénomination « Vie De Réseau » (VDR), qui nécessitent le lancement des nouvelles procédures :

- un marché transitoire, sans publicité ni mise en concurrence, pour couvrir la période 2024 à mi 2025 (opérations VDR déjà engagées) avec le titulaire du MPGP,
- lancement de marchés de travaux et/ou de services, permettant d'assurer tout ou partie des prestations associées à la Vie De Réseau à la suite du marché transitoire.

Les Membres conviennent que VIENNE NUMERIQUE est désigné coordonnateur pour ces procédures à engager. »

### **ARTICLE 3. PRISE D'EFFET DU PRÉSENT AVENANT**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les Membres.

### **ARTICLE 4. STIPULATIONS FINALES**

Les autres stipulations de la Convention demeurent inchangées.

**Fait en deux exemplaires originaux à Niort, le**

**Le Directeur de VIENNE  
NUMERIQUE,**

**Fabien GUERIN**

**Le Président de DEUX-SEVRES  
NUMERIQUE,**

**René BAURUEL**